

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la transparence des décisions en matière de
subsides aux infrastructures sportives au
troisième trimestre 2025 »**

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'extension du centre sportif de Bertrix et
le soutien aux infrastructures sportives locales »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- Mme Özen, sur « la transparence des décisions en matière de subsides aux infrastructures sportives au troisième trimestre 2025 » ;
- M. Witsel, sur « l'extension du centre sportif de Bertrix et le soutien aux infrastructures sportives locales ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, au troisième trimestre, plusieurs annonces de subventions – qu'il s'agisse de promesses fermes ou d'accords de principe pour des projets d'aménagement, de rénovation ou d'équipement – ont circulé sur les réseaux sociaux. Or, sauf erreur, je ne retrouve aucune publication officielle et centralisée de la répartition complète par bénéficiaire sur le site du Gouvernement wallon ni sur votre site.

Quelles dispositions avez-vous prises pour garantir la publication officielle, centralisée et accessible de ces informations que ce soit sur le site SPW Infrasports ou le portail OpenData ?

À quelle date précise cette liste « troisième trimestre » sera-t-elle mise en ligne ? Envisagez-vous une mise à jour trimestrielle standardisée couvrant tout 2025 avec un historique rétroactif ?

Quel montant encore disponible reste-t-il pour la dernière tranche de subventions en 2025, tant en crédits d’engagement et d’ordonnancement restants, que les reports éventuels ?

Confirmez-vous que toutes les décisions sont communiquées d’abord via des canaux institutionnels – le Gouvernement wallon, le SPW ou Infrasports –, avec égalité d'accès pour l'ensemble des communes et opérateurs, avant toute communication partisane ?

Quelles garanties de gouvernance appliquez-vous à cet égard ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la presse a récemment relayé une excellente nouvelle pour la commune de Bertrix : l’octroi par la Région wallonne d’un subside de plus de 2 millions d’euros pour le projet d’extension du centre sportif communal, prévu à l’horizon 2026.

Ce projet ambitieux, d’un coût total estimé à 10 millions d’euros HTVA, vise à recentraliser les activités des clubs sportifs bertrigeois, aujourd’hui dispersés faute de place suffisante dans l’infrastructure actuelle. Il prévoit notamment la création d’un terrain multisport, d’une salle de gymnastique, d’un dojo, d’une piste d’athlétisme *indoor*, d’une cafétéria avec gradins, ainsi que de nouveaux vestiaires et locaux techniques.

Cette décision régionale constitue un signal fort en faveur du développement du sport de proximité et de la vitalité du tissu associatif local.

Pouvez-vous détailler les critères qui ont conduit à la sélection de ce projet et à l’octroi de ce subside important ?

La Région envisage-t-elle de pérenniser ou d’amplifier ce type d’aide afin de permettre à d’autres communes confrontées à des situations similaires – manque d’espace, dispersion des activités sportives, vétusté des équipements – de bénéficier d’un accompagnement comparable ?

Pourriez-vous nous préciser si une planification territoriale ou une priorisation thématique – par exemple : infrastructures de sport scolaire, inclusif, ou multisport – guide actuellement la répartition de ces subides ?

Dans un contexte où plusieurs communes wallonnes rencontrent encore des difficultés à relancer leurs projets d’infrastructures sportives après les inondations,

comment le Gouvernement veille-t-il à assurer une répartition équilibrée des subsides et à accompagner les communes plus en difficulté dans le montage de leurs dossiers ?

Plus précisément, quelle est l’évolution de la situation de Pepinster ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponse, pour les éclaircissements que vous voudriez bien nous apporter sur ce projet porteur pour Bertrix et, plus largement, sur la politique d’investissement en infrastructures sportives à l’échelle de la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame et Monsieur les Députés, l’administration régionale dispose d’une base de données qui recense les subventions octroyées par la Région wallonne. Elle est gérée et actualisée périodiquement par le Secrétariat général. Les accords ministériels sont quant à eux communiqués par mon cabinet à Infrasports, via la plateforme informatique commune de traitement des dossiers.

En matière de crédits d’engagement disponibles, il reste un montant de l’ordre de 2,6 millions d’euros pour les dossiers « infrastructures sportives » et un montant de 165 000 euros pour les subventions de promotion pour 2025.

Concernant spécifiquement le dossier de Bertrix, je peux vous indiquer qu’une promesse ferme de subvention d’un montant de 2 047 500 euros est octroyée au projet de construction d’un centre sportif multidisciplinaire.

Selon le rapport transmis par mon administration, ce projet vise la mutualisation des différents sites en une seule et même infrastructure sportive, ainsi que la mise en place de plusieurs partenariats. Les moyens budgétaires alloués chaque année au département sont limités, ce qui ne permet pas de répondre à l’ensemble des demandes du secteur.

Comme j’ai l’habitude de le rappeler, il demeure essentiel de favoriser la mutualisation des infrastructures et de développer des partenariats public-privé. Compte tenu de la diversité des projets pour lesquels une subvention est sollicitée, il est préférable d’avoir une approche flexible plutôt que de mettre en place une planification territoriale ou une hiérarchisation thématique.

Je rappelle que, quelle que soit l’étape de la procédure, mon administration reste en permanence à disposition des opérateurs pour les conseiller et les accompagner au mieux dans l’élaboration de leur dossier.

Concernant la situation de la Commune de Pepinster, je vous rappelle qu'une subvention a été octroyée dans le cadre du dispositif spécifique « Inondations 2021 » pour le projet de rénovation du site de football de Wegnez. Le chantier est en cours d'exécution et devrait être prochainement terminé.

Une demande de subvention a été introduite dans le cadre des crédits classiques pour la création d'une aire multisport à la rue Nouvelle. Un avis favorable en recevabilité a été notifié à la commune le 27 mai 2024.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Vous n'avez pas du tout répondu à la question que je vous avais posée. Votre non-réponse est complètement préoccupante. Est-ce normal qu'il n'y ait aucune répartition officielle des subsides octroyés sur des sites officiels ou institutionnels, mais que, via le site du MR et de façon vraiment bien détaillée, on sache où regarder et où l'argent va ?

Je suis désolée, aucun mandataire local, aucun club sportif, aucun citoyen n'a un accès clair, centralisé aux subsides octroyés par la Wallonie. Par contre, les annonces de subsides viennent du MR. Il y a quand même une forte confusion. Ce n'est pas la première fois que cela arrive.

Il y avait déjà eu une première confusion avec la communication sur les canaux officiels avec simplifions.be – plutôt que sur le site du MR. Il y a quand même une grosse confusion entre des deniers publics et l'argent de votre parti. Ce n'est pas le MR qui distribue les subsides.

Quand des députés locaux appellent les clubs pour leur dire de ne pas s'inquiéter, on a beau poser des questions ici, on n'a pas de réponse, mais les clubs savent à l'avance qu'ils vont obtenir des subsides parce qu'ils ont eu des nouvelles du cabinet. Franchement, c'est scandaleux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie pour les informations que vous avez apportées. Il me semble toutefois essentiel que ce type de projet et d'accompagnement puissent se multiplier et que cela ne reste pas l'exception.

Je comprends qu'il faille rationaliser et mutualiser, mais on est dans une phase où Bertrix a reçu ces subventions. En Wallonie, des communes sont confrontées aux mêmes défis : infrastructures vieillissantes, manque d'espaces adaptés, difficultés de montage de dossiers techniques et financiers. Il faudrait qu'elles puissent aussi bénéficier de ce genre d'infrastructures.

J'attire encore une fois votre attention sur les localités toujours en reconstruction après les inondations. J'entends que Pepinster est en phase de finition au niveau de ses infrastructures, mais il est essentiel que ces communes ne soient pas laissées de côté dans la dynamique de relancement du sport local. Si Bertrix a reçu ces subsides pour construire un centre multisport, en Wallonie, il doit y avoir d'autres communes qui sont aussi dans le besoin. Dès lors, il ne faut pas que Bertrix reste l'exception à ce niveau.

Question orale

de M. Thierry Witsel

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les suites données à la visite du circuit de motocross de Lierneux et à la concertation intercabines »

Question orale

de M. Hervé Fiévet

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le développement des circuits de motocross en Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Witsel, sur « les suites données à la visite du circuit de motocross de Lierneux et à la concertation intercabines » ;
- M. Fiévet, sur « le développement des circuits de motocross en Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, nous avons eu l'occasion, avec la Commission et vous-même, de visiter récemment le circuit de motocross de Lierneux. Cette rencontre a permis de mieux appréhender les réalités de terrain, les contraintes administratives rencontrées par les clubs et les organisateurs, ainsi que le potentiel de développement que représente cette discipline en Wallonie.

Lors de notre précédent échange, vous avez indiqué avoir relancé vos collègues – les ministres Coppelters et Desquesnes – quant à l'analyse de la note juridique relative à la création de circuits permanents de motocross et à la simplification des procédures d'autorisation. Vous avez également exprimé, à titre personnel, votre volonté de plaider pour des démarches plus simples et plus proportionnées pour les organisations ponctuelles.

Des échanges ou réunions ont-ils eu lieu avec les ministres de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire afin d'avancer concrètement sur ce dossier ?

Des conclusions ou pistes d'action ont-elles émergé à la suite de la visite du site de Lierneux ?

Votre administration envisage-t-elle de proposer un cadre ou un accompagnement spécifique pour les communes ou les fédérations souhaitant développer ce type d'infrastructures ?

Plus largement, comment voyez-vous la suite de ce dossier et le rôle que votre cabinet pourrait jouer dans la concertation interministérielle afin de débloquer la situation et soutenir une pratique encadrée, durable et sécurisée du motocross en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fiévet pour poser sa question.

M. Hervé Fiévet (MR). – Madame la Ministre, la visite au terrain de motocross de Lierneux a permis de mettre en avant la grande motivation des autorités locales et celle du directeur du circuit à développer une telle infrastructure permanente dédiée à la pratique du motocross.

Cela a également démontré à quel point il est difficile en Wallonie de pouvoir se placer aux côtés de celles et ceux qui souhaitent développer ce type d'infrastructures sportives alors même qu'il existe une véritable demande.

On constate malheureusement que, depuis plus de 20 ans, les circuits d'entraînement dédiés à la pratique de ce sport disparaissent alors que la demande est importante et croissante. La Wallonie perd donc une belle opportunité d'assurer de grandes compétitions mondiales dans ce sport, alors qu'elle ne manque pas de talents dans ce secteur.

Ce Parlement, sous l'ancienne mandature, avait voté une résolution en avril 2024 demandant notamment au Gouvernement wallon :

- d'être actif afin que les infrastructures permettant la pratique du motocross puissent exister et émerger en Wallonie ;
- de définir un cadre efficace permettant de simplifier les nombreuses procédures relatives à la réalisation d'infrastructures permettant la pratique du motocross ;
- de tenir compte de la nécessité de mettre en œuvre des solutions techniques sur les terrains, dont notamment l'installation de silencieux et de murs acoustiques.

Où en est l'action du Gouvernement dans ce domaine, notamment d'un point de vue de simplification des procédures en ce qui concerne la réalisation de ces infrastructures ?

Quels sont les ambitions et plans d'action mis en place afin que la Wallonie puisse compter davantage de circuits de motocross ?

Merci pour vos différentes réponses. Je tiens à remercier M. Witsel pour l'initiative de cette visite.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, encore merci à M. Witsel d'avoir organisé cette visite, le 9 octobre dernier. Il y a à peine un petit mois que nous avons effectué cette visite. Ainsi, comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser à plusieurs reprises au sein de cette commission, je suis soutenante par rapport à la création de circuits permanents de motocross en Wallonie, qui permettrait la pratique encadrée et sécurisée de ce sport.

Néanmoins, ces discussions relèvent principalement des compétences de mes collègues, le ministre Coppieters en charge de l'Environnement et le ministre Desquesnes en charge de l'Aménagement du territoire. Vous avouerez que, après un mois, le délai est un peu court.

Comme je vous l'ai déjà dit, un groupe de travail Motocross a été instauré et la dernière réunion avait eu lieu le 15 janvier dernier. J'ai relancé mes collègues pour que ce groupe de travail puisse se réunir à nouveau et, dans le courant du mois de mars de cette année, une note juridique a été envoyée. Celle-ci doit être analysée par les différents ministres compétents. Le travail continue, mais il est vrai que le groupe de travail doit se réunir de manière effective.

À ce stade, je reste en attente d'un retour concret de mes deux collègues, malgré deux relances sur le sujet. Or, leur volonté commune est une condition sine qua non à toute avancée dans ce dossier, vu que cela va de pair en termes de permis d'environnement ou de permis d'urbanisme.

Si vous souhaitez de plus amples informations, je vous invite dès lors à interroger mes collègues, les ministres Coppieters et Desquesnes, mais sachez que je reste très attentive à ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'un dossier qui est à la fois complexe et insatisfaisant. Derrière ce dossier, ce sont des clubs passionnés et des bénévoles qui se retrouvent confrontés à une multitude de contraintes administratives et environnementales qui, la plupart du temps, découragent les initiatives, alors même que ces derniers souhaitent agir dans un cadre légal et respectueux des normes.

Le cadre légal, vous l'avez rappelé, Madame la Ministre, avec cette note juridique qui est partie en mars et qui, si j'ai bien compris, n'a pas encore été analysée par les ministres concernés. Je ne manquerai pas d'aller interroger les deux ministres précités afin d'essayer de faire avancer la situation.

J'en profite pour vous demander, Monsieur Fiévet, puisque vous posez la question ici et que vous avez entendu comme moi ce que la ministre a dit, de faire front avec moi auprès du ministre Coppieters et du ministre Desquesnes afin de mettre une petite pression opposition-majorité.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fiévet.

M. Hervé Fiévet (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos différentes réponses et nous ne manquerons pas d'être attentifs au développement du motocross ainsi qu'à l'intégration du cyclo-cross.

Néanmoins, ceci est un autre sujet sur lequel je ne manquerai pas de revenir, car en tant qu'ancien échevin des sports, je me souviens des différentes difficultés de pouvoir élaborer un circuit de cyclo-cross. J'ai ressenti les mêmes difficultés lors de notre visite à Lierneux pour le motocross.

Question orale

de M. Thierry Witsel

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'état déplorable des vestiaires du club de football de Sclayn à Andenne »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'état déplorable des vestiaires du club de football de Sclayn à Andenne ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, l'émotion est vive à Andenne, et particulièrement à Sclayn, après la diffusion sur les réseaux sociaux de photos montrant l'état déplorable des vestiaires du club local de football. La maman d'un jeune joueur y dénonce, à juste titre, des conditions d'hygiène et de sécurité totalement indignes pour les enfants et les sportifs : moisissures, chaudière défaillante depuis des mois, eau impossible à régler, insalubrité générale.

Ces constats, hélas, ne datent pas d'hier. Le bourgmestre d'Andenne lui-même reconnaît que la situation perdure depuis de nombreuses années. Il rappelle qu'un dossier complet de rénovation des

infrastructures claynoises a été introduit par la Ville dès 2022 et réintroduit au SPW le 1^{er} août 2024 dans une version revue.

Ce projet prévoit notamment la démolition et la reconstruction des vestiaires, ainsi que la rénovation des abords et de la salle des fêtes attenante. Or, selon les informations relayées dans la presse, ce dossier est toujours en attente de décision au sein de votre cabinet, alors que les besoins sont criants et que les conditions actuelles ne permettent plus d'assurer la pratique sportive dans des conditions dignes et sécurisées.

Les parents, les dirigeants du club et le bourgmestre appellent désormais à une intervention rapide, dénonçant la lenteur administrative. Ils réclament de la transparence, un calendrier clair et des actions concrètes.

Où en est précisément l'instruction du dossier déposé par la Ville d'Andenne ? Une analyse technique et budgétaire a-t-elle été menée par vos services ? Dans quels délais une décision pourrait-elle être rendue ? Enfin, des moyens provisoires peuvent-ils être mobilisés pour garantir un minimum de salubrité et de sécurité pour le club de Sclayn ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, permettez-moi d'abord de commencer par rappeler quatre éléments.

Il incombe au propriétaire ou au gestionnaire d'infrastructures sportives d'assurer l'entretien de ses infrastructures et de prendre, le cas échéant, les mesures nécessaires à leur maintien en bon état.

L'enveloppe régionale allouée au financement d'infrastructures sportives n'est pas extensible, et les demandes sont nombreuses. L'article 9 du décret du 3 décembre 2020 précise bien que le Gouvernement octroie, dans les limites des crédits inscrits au budget de la Région wallonne, une promesse ferme de subside dans un délai de 12 mois à dater de la proposition transmise par l'administration, délai qui peut être allongé de 12 mois supplémentaires. L'opérateur est formellement informé que l'octroi d'un accord de principe ne peut en aucune manière constituer un engagement de mon département quant à une intervention financière dans le coût de l'opération visée.

La Commune d'Andenne a déjà pu bénéficier, il y a quelques mois seulement, d'une subvention régionale d'un montant de 809 000 euros pour la rénovation du terrain de football et de la piste d'athlétisme de l'Andenne Arena, dossier désigné comme prioritaire par les représentants de la RCA.

Rappelons que deux subventions pour un montant global de 1 680 377 euros pour les rénovations des halls de Vezin et Seilles ont été octroyées fin 2023, début 2024. Vous vous en doutez, avec un grand nombre de demandes de subventions, la répartition des moyens budgétaires doit être équilibrée et ne peut se limiter à quelques bénéficiaires. Andenne a déjà été bien servi.

Dès lors, concernant le dossier que vous mentionnez, ce dernier a bénéficié d'un accord de principe en date du 23 décembre 2023 pour un montant provisoire de subvention de 821 410 euros. La proposition de promesse ferme de subvention a été soumise à l'analyse de mon cabinet en août 2024 pour un montant de subvention 865 170 euros. Conformément aux bases légales en vigueur, cette demande de subvention sera analysée en 2026 avec l'ensemble des dossiers en attente d'un accord ministériel.

Enfin, pour votre parfaite information, le décret précité ne permet pas la mise à disposition de moyens provisoires.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces informations. J'entends tout ce que vous me dites. C'est une maman qui s'est plainte sur les réseaux sociaux, en expliquant que les enfants prenaient leur douche dans des vestiaires moisis et insalubres. J'entends qu'Andenne a été largement servi, ce sont vos propos.

Le sport ne prime-t-il pas avant tout ? Ne s'agit-il pas des jeunes qui, après avoir fait leur sport, doivent rentrer en quatrième vitesse à la maison pour éviter d'avoir froid, pour éviter de tomber malade à la place de prendre leur douche dans leur club ? Il y a probablement une réflexion à avoir par rapport à cela. Que répondre d'autre ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je voudrais dire que ce ne sont pas mes propos ; ce sont les propos et les éléments de l'administration que je rapporte. Je rappelle cependant que le dossier prioritaire pour la RCA d'Andenne était la rénovation du terrain de football et la piste d'athlétisme à Andenne Arena. Dès lors, ce n'est pas moi qui fixe les priorités par commune.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je suis bien conscient que ce n'est pas vous qui fixez les priorités au niveau des communes. Cependant, le fait est là : le bâtiment est quasi insalubre et les enfants ne savent pas prendre leur douche.